

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
tenue le quinzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre

Rés. 2024.02.9276

Octroi des aides financières 2024 dans le cadre de l'appel de projets structurants améliorant les milieux de vie sur le territoire de la MRC des Laurentides du Fonds Régions et Ruralité, volet 2

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR), une enveloppe totalisant un montant de 100 000\$ est réservée, pour l'année 2024, pour des projets répondants aux priorités d'intervention, aux projets de développement social et communautaire et aux principes directeurs édictés aux termes de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel à projets structurants, lequel s'est terminé le 19 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE 21 projets furent présentés par des organismes et des municipalités locales sur le territoire de la MRC et que le montant total des demandes de financement totalise 308 343\$;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection fut formé afin d'analyser les demandes déposées et pour formuler des recommandations aux membres du conseil des maires, en vertu des priorités d'intervention adoptées et des principes directeurs énoncés dans la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides*;

CONSIDÉRANT QUE pour les différents projets acceptés pour le financement au FRR, volet 2, il y a lieu de fixer une date limite pour l'acceptation, par le promoteur, des termes de l'entente de financement et le dépôt de celle-ci dûment signée;

CONSIDÉRANT QUE pour les ententes qui n'auront pas été dûment acceptées et signées par les promoteurs à la date butoir, les sommes non-engagées pourront être réservées pour des projets qui ont été déposés dans l'appel à projets 2024, sous réserve d'une recommandation du comité de sélection et d'une résolution à cet effet du conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de déterminer, aux ententes à intervenir avec les promoteurs, une date limite pour le dépôt d'un rapport préliminaire d'activités des dépenses encourues dans le cadre des projets retenus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'engage à financer dans le cadre du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité pour l'année 2024 les différents projets apparaissant dans le tableau suivant :

N° de la demande	Promoteur	Projet déposé	Localisation	Aide financière octroyée
FRR2024-02	Municipalité de Val-Morin	Parc Intergénérationnel – Parc Poupard	Val-Morin	5 000 \$
FRR2024-04	La Récole de la Rouge	Construction d'un kiosque libre-service à la ferme	Brébeuf	12 000 \$
FRR2024-05	Municipalité de Montcalm	Aire de rassemblement – Parc Lajeunesse	Montcalm	5 000 \$
FRR2024-08	Calvaire d'Huberdeau	Restauration de panneaux de signalisation et d'interprétation	Huberdeau	6 400 \$
FRR2024-11	Municipalité de Brébeuf	Amélioration du Parc Arc-en-ciel	Brébeuf	5 000 \$
FRR2024-13	Ferme aux Petits Oignons Coop de solidarité	Développement du volet communautaire de la Ferme aux Petits Oignons Coop	Mont-Tremblant	10 000 \$
FRR2024-14	Violon et Champignon	Plateforme de démonstration agrotouristique	Sainte-Lucie-des-Laurentides	10 000 \$
FRR2024-15	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Identification des axes cyclables efficaces, connectés et sécuritaires dans le périmètre urbain et acquisition de support à vélos	Sainte-Agathe-des-Monts	5 000 \$
FRR2024-17	Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Jardins comestibles pour tous	Sainte-Lucie-des-Laurentides	6 600 \$
FRR2024-18	Festival de films d'auteur de Val-Morin	Festival de films d'auteur de Val-Morin	Val-Morin	10 000 \$
FRR2024-20	Coop Alimentaire de Val-des-Lacs	Embauche de personnel pour la préparation de nourriture prêt-à-manger	Val-des-Lacs	12 000 \$
FRR2024-21	Éco-Corridors Laurentiens	Caractériser les populations de Nerprun Boudaine dans trois parcs nature des Laurentides	Val-David, Val-Morin & Sainte-Agathe-des-Monts	10 000 \$
			TOTAL	100 000 \$

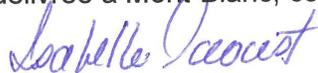
ET

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les protocoles d'entente et tout autre document utile découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

délivrée à Mont-Blanc, ce 19 février 2024



Isabelle Daoust

Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

N.B. Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil